

# La Santé des femmes au travail : De la prise de conscience à une nouvelle approche !

Commission du 18 novembre 2025 – Article rédigé par les membres de la CPRPPST

## Santé des femmes au travail : Une prise de conscience... Mais encore sans transformation réelle !

Le **18 novembre 2025**, la Commission de Prévention des Risques Professionnels et de Promotion de la Santé au Travail (CPRPPST), la Direction a présenté un sujet structurant pour la politique de prévention d'Orange : **La santé des femmes au travail**.

Porté par la médecine du travail, le dossier présenté repose sur des données nationales solides issues de travaux épidémiologiques et sociaux, notamment des métiers du care, social et des services, où les femmes sont particulièrement exposées.

Cet éclairage vise à mieux comprendre les spécificités d'exposition des femmes aux risques professionnels, à la croisée des dimensions biologiques, sociales et organisationnelles.

La **CFE-CGC Orange** souligne que ce sujet marque une étape importante : Il apporte un éclairage global et documenté mettant enfin en lumière une réalité longtemps sous-estimée dans les politiques de prévention.

La **CFE-CGC Orange** a signifié son souhait de contribuer à ces réflexions et propose **ouvrir le débat sur des pistes opérationnelles pour « Envisager une nouvelle approche » adaptées au contexte d'Orange.**

### Quelques chiffres et des constats partagés

En France, les données relatives à la santé des femmes au travail, mettent en évidence une surexposition féminine à certains risques professionnels à la fois physiques, psychiques et organisationnels :

- **+42 % d'accidents du travail chez les femmes** entre 2001 et 2019
- **60 % des troubles musculosquelettiques (TMS)** concernent des femmes
- **66 % des pathologies psychiques liées au travail** touchent des femmes
- Une forte charge extra-professionnelle :
  - **71 % des tâches domestiques**
  - **65 % des tâches parentales**
- **1 femme sur 6 est touchée** par un syndrome anxiodépressif post-partum

Ces constats s'expliquent par des facteurs connus :

- **Ségrégation des métiers,**
- **Précarité et carrières discontinues,**
- **Charge domestique et parentale,**
- **Télétravail inégalitaire,**
- **Violences sexistes et conditions de travail inadaptées.**

La **CFE-CGC Orange** partage ces constats solides : **Les femmes ne sont pas exposées aux risques de la même manière que les hommes.**

Mais derrière cette avancée, une question demeure pour la **CFE-CGC Orange** : **qu'est-ce qui va réellement changer pour les salariées chez Orange ?**

# La Santé des femmes au travail : De la prise de conscience à une nouvelle approche !

Commission du 18 novembre 2025 – Article rédigé par les membres de la CPRPPST

Les échanges en CPRPPST ont mis en évidence plusieurs éléments clés :

- Une volonté de la Direction de privilégier des mesures généralistes, sans analyse approfondie du **travail réel des femmes**,
- Une réticence à différencier selon le genre, pour privilégier une approche universaliste,
- Des actions principalement centrées sur le suivi individuel,
- L'absence de questionnement des **facteurs organisationnels** (charge, rythmes, injonctions, intensification),
- Et des évolutions conditionnées à un état des lieux non encore réalisé .

La **CFE-CGC Orange** déplore l'absence de données internes consolidées chez Orange et une approche encore trop centrée sur la santé individuelle.

En séance la Direction confirme qu'un état des lieux reste à réaliser, que les données existantes (DUERP, bilans) ne permettent pas de distinguer clairement les expositions selon le sexe, et que les actions futures dépendront de ce travail à venir.

Autrement dit, la Direction **reconnait un problème... sans encore en mesurer précisément l'ampleur pour les salariées d'Orange**.

## La position de la CFE-CGC Orange : Un sujet majeur, encore traité de manière partielle

La **CFE-CGC Orange** souligne que les pistes proposées par la Direction ne sont pas à la hauteur des enjeux, car la réponse apportée repose principalement sur :

- Le renforcement du suivi médical,
- Des questionnaires spécifiques,
- Un accompagnement du post-partum,
- Et le développement d'indicateurs de santé.

Pour la **CFE-CGC Orange**, ces actions relèvent essentiellement de la **prévention secondaire et tertiaire** et tout l'enjeu pour la **CFE-CGC Orange** est d'amener la Direction à passer d'une logique de sensibilisation à une véritable politique de prévention.

## Notre analyse : Un risque de "prévention sans transformation"

Pour la **CFE-CGC Orange**, ce dossier met en évidence un déséquilibre entre les risques identifiés, les mécanismes connus et une organisation du travail, qui n'est pas transformée.

La **CFE-CGC Orange** a également interrogé la place de ces enjeux dans le **DUERP**, qui ne peut que constater que, malgré toutes nos demandes :

- Les risques spécifiques aux femmes (TMS, RPS, santé reproductive) ne sont toujours pas intégrés de manière systématique,
- Les indicateurs ne sont pas genrés,
- Et la traçabilité des expositions différenciées reste limitée .

# La Santé des femmes au travail : De la prise de conscience à une nouvelle approche !

Commission du 18 novembre 2025 – Article rédigé par les membres de la CPRPPST

La **CFE-CGC Orange** défend une approche différente, fondée sur :

- Une analyse du travail réel des femmes,
- L'intégration des expositions différenciées dans le DUERP,
- Une prévention genrée, conforme aux obligations légales,
- La reconnaissance du travail invisible et de la charge mentale,
- Des dispositifs collectifs dédiés, avec des espaces d'expression spécifiques,
- Et un dialogue social renforcé incluant les représentants du personnel.

La **CFE-CGC Orange** rappelle également à la Direction de respecter le cadre du dialogue social en réitérant sa demande d'être associé systématiquement aux groupes de travail de la Santé des femmes afin de co-construire une **prévention primaire** <sup>(1)</sup> pertinente dans l'objectif d'agir sur les causes du risque : Le travail et son organisation.

## Notre message aux salariés

Pour la **CFE-CGC Orange**, ce sujet dépasse la seule question de la santé des femmes, car il interroge la capacité de l'entreprise à :

- Reconnaître les réalités du travail,
- Prévenir les risques en amont,
- Et garantir une égalité réelle.

Pour la **CFE-CGC Orange**, **la prévention ne peut pas être neutre quand les conditions de travail ne le sont pas.**

👉 **La CFE-CGC continuera de porter cette exigence, en CPRPPST comme sur le terrain.**

(1) Rappel sur le périmètre des 3 niveaux de prévention

- **Prévention primaire** : Agit en amont pour éviter l'apparition des risques ou des problèmes (ex. améliorer les conditions de travail, réduire les facteurs de stress).
- **Prévention secondaire** : Vise à détecter précocement les difficultés et à limiter leur aggravation (ex. dépistage, formation à la gestion du stress).
- **Prévention tertiaire** : Intervient après l'apparition du problème pour en réduire les conséquences et favoriser la réparation ou la réinsertion (ex. accompagnement, soins, retour au travail).